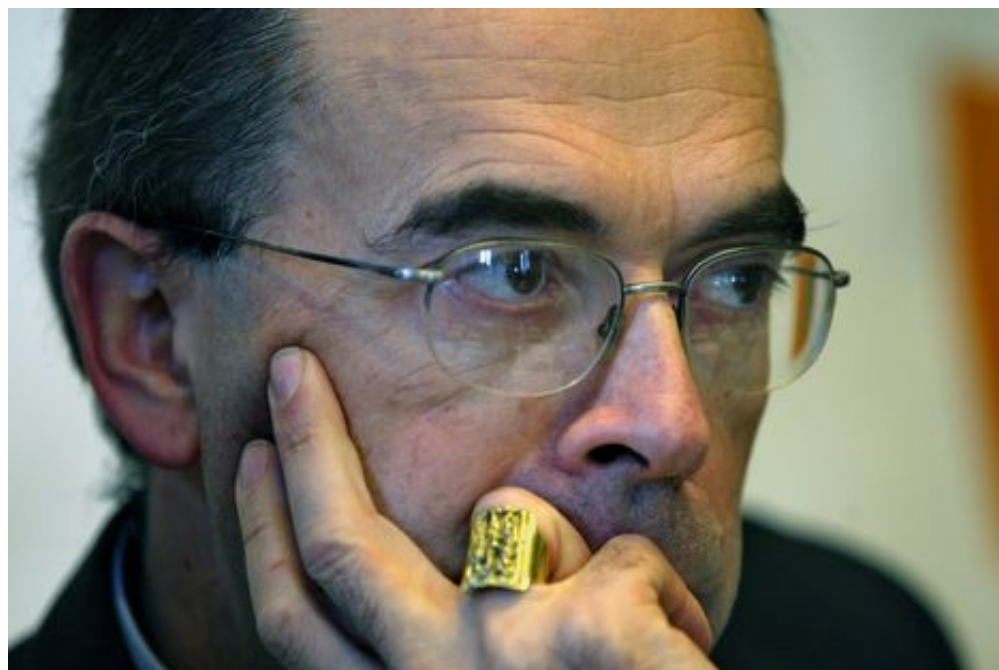


Cabale contre le cardinal Barbarin

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 13 février 2016



Deux affaires médiatiques arrivent, comme par hasard, au même moment. D'une part, une polémique concernant le cardinal **Barbarin**, à propos d'un prêtre pédophiles, sur des affaires remontant à la fin des années 1980 (!). D'autre part, la dénonciation d'un texte de septembre 2015 (qui apparaît donc 5 mois plus tard) du prélat français Mgr **Tony Anatrella**.

Commençons par ce dernier. Selon les titres britanniques [The Guardian](#) et [The Independent](#), largement repris dans la presse française, "des nouvelles règles" du Vatican, présentées par Mgr Tony Anatrella, du diocèse de Paris, psychanalyste et spécialiste en psychiatrie sociale, affirmeraient que les évêques ne sont pas obligés de dénoncer à la police des actes de pédophilie commis par des prêtres. En réalité, il ne s'agit pas de "nouvelles règles" mais d'un cours de formation donné aux évêques récemment ordonnés. Interrogé par [I.MEDIA](#), Mgr Anatrella dénonce un "mauvais procès" à son égard, et assure qu'il n'a "jamais été question de ne pas signaler à la police les délits sexuels sur mineurs". Mgr Anatrella rappelle l'obligation donnée par **Benoît XVI** aux évêques de signaler à la justice locale les cas d'actes de pédophilie. Et Mgr Anatrella pointe la désinformation :

"je disais dans ce paragraphe que l'évêque ou son représentant va d'abord inciter le mineur victime et sa famille à porter plainte auprès de la police. S'ils ne le font pas,

alors il revient à l'autorité ecclésiastique de faire un signalement."

C'est tout de même assez différent.

Mais dans le même temps, le cardinal Barbarin se voit menacé de procès pour n'avoir pas dénoncé un prêtre pédophile. Le lien avec l'affaire ci-dessus est évident et on a du mal à imaginer que tout ceci n'est pas coordonné. **François Devaux** (*photo*), le président de l'association la Parole libérée, qui regroupe les personnes qui auraient été victimes du père **Bernard Preynat**, un prêtre du diocèse de Lyon, mis en examen le 27 janvier pour «*agressions sexuelles sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant autorité*», déclare que des plaintes vont être déposées contre le cardinal. Les faits (reconnus par l'accusé) se seraient produits entre 1986 et 1991 dans le cadre d'un groupe de scouts d'une paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon.

[Dans un entretien jeudi au quotidien catholique la Croix](#), Mgr Barbarin reconnaît avoir eu connaissance des faits en 2007-2008. Un mensonge selon François Devaux. Autre plainte : concernant le choix fait par l'archevêque de Lyon de maintenir en poste l'abbé Bernard Preynat. Pour sa défense, Barbarin affirme «*qu'aucune plainte, ni soupçon*» ne lui étaient parvenus récemment.